



# DÉTERMINATION DU QUOTIENT FAMILIAL POUR L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE, L'ACCUEIL DE LOISIRS ET L'AIDE AUX DEVOIRS

Applicable du 3 janvier 2011 au 31 décembre 2011

Cadre réservé au service

Fiche n°1  
Détermination QF CAF

*Cocher la case correspondante*

◆ **VOUS ÊTES ALLOCATAIRE C.A.F. :**

*Veillez remplir les pages 1 et 2 de ce document et joindre obligatoirement une attestation de la C.A.F vous communiquant votre **Quotient familial du mois d'octobre 2010***

◆ **VOUS N'ÊTES PAS ALLOCATAIRE C.A.F. :**

*Veillez remplir les pages 1 et 2 de ce document et joindre obligatoirement la (les) copie(s) de l'Avis d'imposition ou de non Imposition sur les revenus **2009** du foyer.*

◆ **VOUS NE SOUHAITEZ PAS COMMUNIQUER VOS REVENUS :**

*Vous acceptez, par défaut, le tarif le plus élevé (QF H).  
Veillez remplir la page 1 de ce document puis dater et signer la page 2.*

◆ **VOUS ÊTES DOMICILIÉ HORS COMMUNE :**

*Vos revenus ne sont pas pris en compte et le tarif hors commune vous sera appliqué.  
Veillez remplir la page 1 de ce document puis dater et signer la page 2.*

	Madame	Monsieur	
<b>NOM</b>			
<b>Prénoms</b>			
<b>Adresse</b>			
<b>Tél. domicile</b>			
<b>Tél. portable</b>			
<b>Courriel</b>			
<b>Situation familiale</b>	Célibataire ◆ Vie maritale ◆	Marié(e) ◆ Séparé(e) ◆	Divorcé(e) ◆ Veuf (veuve) ◆

## ENFANTS À CHARGE

NOM	Prénom	Né(e) le	Etablissement scolaire

Enfant(s) atteint(s) d'un handicap de plus de 80% :

.....  
Autre(s) personne(s) à charge figurant sur l'avis d'imposition et lien de parenté :  
.....

**Des modifications peuvent entraîner la révision de votre quotient dans les cas suivants :**

- └ Modification importante de vos ressources sur l'année en cours par rapport à vos revenus déclarés en **2009** (perte d'emploi, maladie...)
- └ Changement de situation familiale (naissance, décès, séparation, congé parental...)

***Veillez vous présenter à l'accueil de la Mairie munis de votre nouvelle attestation de quotient établie par la CAF.***

**IMPORTANT**

**Document à retourner à l'accueil de la Mairie - 11 place du cloître 45430 Chécy  
Le quotient familial sera appliqué à la date de réception de votre dossier complet.  
Aucune rétroactivité ne sera accordée.**

Chécy, le

Signature,

Cadre réservé au service